

Tram 13 express, faut-il un tracé urbain ?



CE QUE L'ON ENTEND

➤ Le tram va assurer une interconnexion avec la gare RER

FAUX ET VRAI En réalité la station baptisée «gare RER» boulevard Gambetta sera à **300 m de l'entrée de la gare** et il faudra traverser deux axes routiers au trafic très dense.

➤ Le tram permettra d'aller directement à Saint-Germain-en-Laye

FAUX Pour aller au centre de Saint-Germain-en-Laye et en revenir par le tram, **un changement sera nécessaire** à Saint-Germain Grande Ceinture.

➤ Le tram va passer par le centre-ville, notamment avenue du Cep

FAUX Le tram empruntera le boulevard Gambetta et bifurquera ensuite vers le quartier Saint-Exupéry au rond-point de l'Europe. **Il ne desservira qu'une petite partie de la ville**, ignorant Le Clos d'Arcy, Beauregard, La Coudraie et les hameaux...

➤ Le tram va desservir la ZAC Rouget de Lisle et le Technoparc

FAUX ET VRAI En réalité la station, dénommée à tort «ZAC» se situera après le franchissement de l'avenue de Pontoise, loin du Technoparc. L'arrêt au Chêne feuillu n'est pas prévu à ce jour.

➤ Le tram va améliorer la circulation en réduisant le nombre d'automobiles

FAUX Les problèmes de circulation seront **aggravés** du fait du rétrécissement des voies boulevard Gambetta et rond-point de l'Europe, reportant les flux sur les voiries adjacentes.

➤ Avec le tracé initial, le parking de la gare Grande Ceinture disparaîtra

FAUX Le tracé initial ne réutilisera pas cette gare, l'arrêt sera une station tram standard.



CE QU'IL FAUT SAVOIR

Le tracé urbain représente **un surcoût de 150 millions d'euros**, payé par nos impôts.

Le tracé urbain provoque des **expropriations**.

Le tracé urbain entraîne l'**abattage de près de 300 arbres** dans Poissy.

Le tracé urbain nécessite **au moins cinq ans de travaux** qui occasionneront de fortes nuisances pour les riverains et de sérieux problèmes de circulation.

Le tracé urbain, sur son circuit, supprime **40 %** des stationnements.

Pour le tracé initial, contre le tracé urbain !

L'enquête publique complémentaire est en cours jusqu'au 9 février.

Donnez votre avis soit aux permanences en mairie, soit sur le site officiel du Tram 13 express

<http://tram13.express.phase2.enquetepublique.net>

Informations et argumentaire complet sur le site de Vivons notre Ville.

Vivons notre ville
www.vivonsnotreville.com